L'opposition sera-t-elle électoraliste ou émancipatrice ?

Elisabeth Akuma

On pourrait dire, suite à la décision de la Cour constitutionnelle de valider la candidature d'Ali Bongo, que la messe est dite, car les décisions de la Haute juridiction sont irrévocables. Les initiatives n'ont pas manqué pour tenter de montrer que le Gabon était un pays de droit, surtout que la Justice est censée protéger les plus faibles. L'opposition gabonaise s'était mise à rêver du respect des règles de droit et de la bonne foi d'un adversaire historique qui s'est habitué à diriger, commander, bastonner et emprisonner. Luc Bengone Nsi avait lancé la première salve contre Ali Bongo en 2009. La Cour constitutionnelle de Marie Madeleine Mborantsuo avait débouté cette plainte pour des motifs qu'elle trouvait justes, évidemment. Moukagni-Iwangou s'est torpillé le cerveau pour parler le langage auquel il est éduqué et pour lequel il croit en l'existence d'une République démocratique : le droit. Déposant plainte ici et là, entendu à la Primature, tournant à l'Assemblée nationale jusque dans les tribunaux réguliers de l'Etat, rien n'y fit. Toutes les portes ouvertes n'avaient donc pas d'issue; il devait faire demi-tour. L'association « *L'article 10* » de Paul Marie Ngondjout est née pour dénoncer le parjure d'Ali Bongo. La société civile s'est mobilisée pour contester en droit la candidature d'Ali Bongo, rien n'y fit. Tout conduisit jusqu'à l'Union sacrée pour la patrie qui a rassemblé pourtant des figures aussi haineuses les unes par rapport aux autres… l'immensité du combat nécessitait des alliances immenses. En réponse à un appel au respect de l'Etat de droit et même au dialogue national, ce furent des bombes lacrymogènes qui s'abattirent sur les opposants, dignitaires du pays, à défaut du silence ou de l'arrogance. Comme l'a écrit le magazine *Jeune Afrique*, proche du bord de mer, la candidature d'Ali Bongo devait être validée.

Maintenant que va faire l'opposition, après la validation de la candidature d'Ali Bongo ?

Alors, que faut-il faire maintenant, doivent se demander les opposants ? Faut-il aller aux élections dans ce contexte d'un évident déni de droit ? Qui peut s'assurer aujourd'hui que l'élection sera transparente ? L'Union nationale de Myboto avait exigé la révision de la liste électorale et l'authentification des données biométriques, entre autres. Ce qui signifie que si l'on n'a pas réglé un certain nombre de préalables en amont de l'élection, les mêmes problèmes ressurgiront en aval et Bongo Ondimba Ali demeurerait président. La chaise vide est-elle efficace dans ce courant ? Sachant qu'il n'y a pas d'idéologie à proprement parler dans les camps politiques pour susciter des candidatures, de témoignage ou de lobbying, on ne comprendrait pas que la chaise vide ne prospère pas. De toutes les manières, le PDG et ses alliés attendent cela et travaillent pour la reddition de l'opposition pour cette présidentielle. Au sein de l'opposition, les stratégies peuvent diverger. Mais pour telle ou telle raison, les candidats comme Maganga Moussavou, Jean Ping, Guy Nzouba Ndama et Casimir Oyé Mba devraient aller se frotter à Ali Bongo même si c'est pour crier ensuite « *hold-up électoral* ». Sans doute, seul Léon Paul Ngoulakia tiendrait la ligne du renoncement, convaincu que le système actuel ne permet ni la transparence électorale ni la crédibilité de l'élection. Mais si l'esprit de l'Union sacrée pour la patrie prospérait, il ne serait pas étonnant que l'opposition tranche pour une candidature unique, seule voie pour espérer une victoire improbable. Légalistes jusqu'au bout, les egos pourraient enfin se taire. Peut-être serait-ce là une position émancipatrice, le pragmatisme politique exigeant des uns et des autres une intelligence des enjeux. ■

Justice / Affaire Moukagni-Iwangou contre Ali Bongo

La Cour d'Appel renvoie les parties à